



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Membres Présents : 23

Date de la Convocation : 23 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un le trente juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, PENNEC Maurice, LACROIX-ZUINGHEDAU Marie-Christine, GANNAT Dominique, RICHARD Marie-Paule, CRAIGNOU Sabine, HAMANT Catherine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNAULT Régis, LE MORVAN Céline, MICHEL André, SALIOU Audrey.

Pouvoirs : Guy PARZY donne pouvoir à Sylvie CRAVEC

Dany PAGE donne pouvoir à Marc BACUS

Dominique COLAS donne pouvoir à Marie-Paule RICHARD

Daniel ROLLAND donne pouvoir à Mickaël ALLAIN

Bernard MULÉ donne pouvoir à André MICHEL

Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Sabine CRAIGNOU

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1 – Voie mixte Mabiliès : choix des entreprises
- 2 – Programme de voirie : choix des entreprises
- 3 – Salle de gym : consultation maîtrise d'œuvre
- 4 – Panneau d'information : demande de subvention « transformation numérique »
- 5 – Convention cadre bureau d'études LTC
- 6 – Convention Macareux LTC
- 7 – Convention tripartite pour l'emploi associatif USPL
- 8 – Régie Camping : Tarif initiation et sortie paddle
- 9 – Participation employeur à l'assurance prévoyance
- 10 – Organisation scolaire / Règlements intérieurs Cantine & Garderie
- 11 - Questions diverses

Le Maire ouvre la séance

Délibération n° 2021-06-30-01

Création de voie mixte vers Mabiliès – Choix des entreprises

Le Maire rappelle la délibération du 28 mai 2021 approuvant le projet de voie mixte reliant le bourg au quartier de Mabiliès et autorisant le Maire à lancer la consultation des entreprises.

3 offres ont été reçues : COLAS – EUROVIA – SETAP

Le Maire rappelle les 3 variantes :
- n° 1 Goasq poncé
- n° 2 Sable chaulé beige
- n° 3 Canalisation gravitaire sur l'ensemble du projet

Considérant le montant des offres reçues, le Maire propose de retenir la variante n° 1.

Entreprise	Montant HT Base + variante 1
COLAS	181 952,68 €
EUROVIA	184 309,70 €
SETAP	210 310,00 €

Après analyse et négociation par le cabinet Quarta, maître d'œuvre, l'entreprise la mieux disante est l'entreprise COLAS pour un coût HT de 181 952,68 € (base + variante n°1).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir l'entreprise COLAS pour les travaux de réalisation d'une voie mixte reliant le bourg au quartier de Mabiliès, pour un montant HT de 181 952,68 € (base + variante n° 1).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 22/07/2021](#)

Délibération n° 2021-06-30-02

PROGRAMME DE VOIRIE – Choix des entreprises

Le Maire rappelle le programme de voirie défini et le lancement de la consultation.

La commission des marchés publics, réunie le 29 juin, a étudié les offres reçues et propose de retenir les variantes 1 & 2.

L'offre la mieux-disante a été établie par l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 60 351.05 €, selon le détail suivant :

PROGRAMME DE VOIRIE 2021 (HT)

Entreprise	Base	Variante 1	Base + variante 1	Variante 2	Base + Variante 2	Base + Variante 1&2
COLAS	55 803,29	996,75	56 800,04	9 622,00	65 425,37	66 422,04
EUROVIA	52 737,05	675,00	53 412,05	6 939,00	59 676,05	60 351,05

VARIANTE 1 Voie Douce devant le Motel du Lenn enrobé goasc poncé

VARIANTE 2 Voie Douce devant l'ancienne STEP enrobé goasc poncé

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de retenir les variantes 1 & 2,

- de confier le marché de travaux du programme de voirie 2021 à l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 60 351,05 €.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 01/07/2021](#)

Délibération n° 2021-06-30-03

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE DE GYM – Consultation de la maîtrise d'oeuvre

Le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique de la salle de gym. La commune a obtenu la DETR (67 800 € arrêté du 20/04/21) et la DSIL (62 500 € arrêté du 08/06/21). Le commencement d'exécution doit avoir lieu avant la fin de l'année.

Le Maire propose de lancer une consultation pour la maîtrise d'oeuvre et de notifier la mission au candidat le mieux-disant courant juillet pour un commencement en septembre, après étude des candidatures par la commission des marchés publics.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de lancer la consultation pour la maîtrise d'oeuvre des travaux de rénovation énergétique de la salle de gym.

AUTORISE le Maire à notifier au candidat le mieux disant, le marché de maîtrise d'oeuvre pour un commencement de la mission au 1^{er} septembre 2021.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 01/07/2021](#)

Délibération n° 2021-06-30-04

CONVENTION CADRE BUREAU D'ÉTUDES LTC

Lannion Trégor Communauté propose la signature d'une convention-cadre pour la réalisation de prestations de services du bureau d'études pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux, aménagement urbain.

Cette convention est un cadre permettant ensuite de confier l'exécution de ces prestations de services à la communauté. Chaque prestation de services donnera lieu à la signature d'une convention particulière propre à chaque opération de travaux. Le montant de chaque convention particulière sera indiqué à chaque fois sur la base d'une estimation du coût réel de la prestation.

Pour une assistance ponctuelle, la Commune paiera, sur la base de devis, soit 38,10 € par heure de temps passé, soit 146,00 € par demi-journée de temps passé par les agents du bureau d'études de LTC au service de la commune pour les études préalables, les levés topographiques, les permis d'aménager et les plans.

La convention s'appliquera du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EST FAVORABLE à la signature d'une convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre la Commune de Louannec et Lannion Trégor Communauté.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 29/07/2021](#)

Délibération n° 2021-06-30-05

CONVENTION MACAREUX

Le Maire rappelle que la ligne de bus Macareux a été étendue sur les communes de Louannec, St-Quay-Perros et Trégastel en 2019. A l'issue de la saison 2020, 4 scénarii ont été étudiés pour renforcer la desserte estivale pour un coût évalué entre 25 000 € et 93 000 €. Pour l'année 2021 l'option D1 a été retenue, consistant à un service estival sur 10 semaines du 7 juillet au 15 septembre, avec un cadencement à l'heure jusqu'à 15 heures, puis un cadencement à la demie heure à partir de 15 heures.

A compter du 1^{er} janvier 2022 le principe de la compétence communautaire transférée s'appliquera, les lignes régulières de transport seront intégralement financées par LTC, mais c'est aux élus de LTC qu'il reviendra de décider du niveau de desserte de ces lignes.

Pour 2021 la participation se réalise via la mise en place d'une attribution de compensation équivalente à la contribution prévue. La clé de répartition proposée est la suivante :

<u>Collectivités :</u>	<u>Taux :</u>	<u>Montant :</u>
- Lannion-Trégor Communauté :	50 %	40 949 €
- Commune de Louannec :	16,67 %	13 650 €
- Commune de Perros-Guirec :	8,33 %	6 825 €
- Commune de St-Quay-Perros :	8,33 %	6 825 €
- Commune de Trégastel :	16,67 %	13 650 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EST FAVORABLE à la mise en place de l'option D1.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 02/07/2021](#)

Délibération n° 2021-06-30-06

CONVENTION TRIPARTITE POUR L'EMPLOI ASSOCIATIF U.S.P.L.

Le Maire rappelle que la commune participe financièrement à l'emploi associatif de l'U.S.P.L. selon les conditions ci-dessous :

- 1/3 du salaire pris en charge par l'USPL
- 1/3 du salaire pris en charge par le Département
- 1/3 du salaire pris en charge par les communes de Perros et de Louannec

L'USPL et le Département souhaitent augmenter la durée du contrat de 26 h 25 à 35 h 00. Actuellement le salaire chargé annuel s'élève à 6 000 € et la participation de Louannec à 1 650 €.

En passant de 75 à 100 %, la charge salariale s'élèvera à 8 000 € soit une augmentation pour la participation de Louannec d'environ 600 € par an.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EST FAVORABLE à l'augmentation du contrat de l'emploi associatif de 26 h 25 à 35 h 00.

ACCEPTE de participer à l'emploi associatif USPL selon les conditions suivantes :

- 1/3 du salaire pris en charge par l'USPL
- 1/3 du salaire pris en charge par le Département
- 1/3 du salaire pris en charge par les communes de Perros et de Louannec

AUTORISE le Maire à signer la convention.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 01/07/2021](#)

Délibération n° 2021-06-30-07

TARIFS CAMPING MUNICIPAL

La commune va proposer des sorties en paddle au camping municipal. Le prestataire proposera des créneaux horaires, il sera rémunéré à 50 € de l'heure par la commune.

Le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

- Initiation 1h30 = 35 € (avec un minimum de 5 participants)
- Balade 2h00 = 40 € (avec un minimum de 5 participants)

La commune a commandé des casquettes et sacs avec le logo du Camping qui seront proposés à la vente.

- Tarifs proposés :
- Casquette 12 €
 - Sac 6 €

Il convient de prévoir une caution pour la location des Vélektro à 400 € et d'augmenter la caution pour les raquettes de ping pong de 5 € à 10 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de prendre en compte les modifications ci-dessus et **FIXE** les tarifs suivants au Camping Municipal pour la saison 2021 :

Emplacements			
Arrhes pour réservation	25,00%		
Forfait emplacement : 1 voiture + 2 personnes	03/04/03- 24/04 12/09- 03/10	25/04- 25/06 22/08- 11/09	26/06- 21/08
Forfait emplacement	12,00 €	14,10 €	16,30 €
Forfait emplacement +électricité	15,40 €	17,80 €	20,40 €
Forfait emplacement +électricité+ eau	16,35 €	18,90 €	21,50 €
Supplément campeur	3,10 €	3,30 €	4,40 €
Supplément campeur de 3ans à 7 ans	1,85 €	2,10 €	2,60 €
Supplément animal	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Supplément voiture	2,50 €	3,10 €	3,60 €
Forfait camping-car	12,00 €	13,00 €	14,00 €
Supplément double essieux	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Garage mort pendant ouverture	Tarif normal + 1 adulte/nuitée		
Forfait rando cyclo (½ emplacement)	8,10 €	8,10 €	8,10 €
Borne Camping Car	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Frais de dossier	10,00 €	10,00 €	10,00 €

Mobil-homes	03/04- 23/04 11/09- 03/10	24/04- 25/06 28/08- 10/09	26/06- 09/07 21/08- 27/08	10/07- 21/08
Semaine MH 2 ch (IRM, OHARA)	240 €	380 €	540 €	720 €
Semaine supplémentaire	210 €	340 €		
Nuit supplémentaire (2 nuits min)	70 €	80 €		
Semaine MH IRM 3 ch (IRM, OHARA)	300 €	440 €	610 €	800 €
Semaine supplémentaire	270 €	400 €		
Nuit supplémentaire (2 nuits min)	75 €	90 €		
Semaine Car'home	189 €	230 €	280 €	430 €
Semaine supplémentaire	170 €	210 €		
Nuit supplémentaire (2 nuits min)	55 €	60 €		
Forfait ménage	50 €			
Dépôt de garantie	400 €			

TARIFS TTC EMBLEMES MOBIL-HOMES PRIVÉS	
Forfait MH installation	1 000 €
< 100 m2	2 450 €
entre 100 et 120 m2	2 650 €
> 120 m2	3 010 €
KW (consommation - 500 KW)	0,18 €

Location	2021
Veлектро (journée) : Tarif défini par LTC	14 €
Veлектро (semaine) : Tarif défini par LTC	65 €
Caution Véлектро	400 €
Siège enfant veлектро	2€/jour
Remorque pour veлектро	5€/jour
Caution fanion	7 €
Caution Remorque Veлектро	300 €
Caution Badge WC handicapé	10 €
Caution prêt Adaptateur	10 €
Caution prêt Raquette Ping Pong	10 €
Kayak 1 place 1h	10 €
Kayak 1 place 2h	18 €
Kayak 1 place 3h	24 €
Kayak 2 places 1h	14 €
Kayak 2 places 2h	25 €
Kayak 2 places 3h	34 €
Paddle 1h	12 €
Paddle 2h	22 €
Paddle 3h	29 €
Location combi 1h	2 €

Location combi 2h	3 €
Location combi 3h	4 €
Frigo	3€/jour
Kit bébé (lit parapluie/chaise bébé)	3€/jour
Location de drap (Kit 1 lit) forfait	10 €
<u>SORTIES EN PADDLE</u>	<u>2021</u>
Initiation Paddle 1h30 (mini 5 pers)	35 €
Balade Paddle 2h00 (mini 5 pers)	40 €
<u>PRODUITS DIVERS</u>	<u>2021</u>
Casquette	12 €
Sac	6 €

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 01/07/2021](#)

Délibération n° 2021-06-30-08

Règlements intérieurs des activités périscolaires

Le Maire expose des problématiques récurrentes à la cantine et à la garderie :

- certaines familles inscrivent leurs enfants à la cantine et à la garderie même quand ils n'y vont pas. Cela engendre du gaspillage alimentaire à la cantine et une difficulté de gestion à la garderie pour le goûter et l'encadrement.
- certaines familles viennent chercher leurs enfants après 18h30, heure de fermeture de la garderie, ce qui oblige le personnel à rester jusqu'à l'arrivée des parents.

Afin de limiter ces comportements abusifs, le Maire propose de modifier les règlements intérieurs qui seront validés par la commission des affaires scolaires, afin d'y prévoir la facturation des services si inscription même si l'enfant ne vient pas et une pénalité de retard après 18h30.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier les règlements intérieurs des activités scolaires en y incluant les mentions suivantes :

- Facturation du repas de la cantine si l'enfant est inscrit et ne vient pas à la cantine
- Facturation de la prestation garderie, sur toute la plage horaire, si l'enfant est inscrit et ne vient pas à la garderie
- Pénalité forfaitaire de 10 € pour tout retard après 18h30 (sauf cas de force majeure)

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 01/07/2021](#)

SIGNATURES :

NOM - Prénom Fonction	Pouvoir	Signature
ÉGAULT Gervais Maire		
BACUS Marc 1 ^{er} Adjoint au Maire		
CRAVEC Sylvie 2 ^{ème} Adjointe au Maire		
PARZY Guy 3 ^{ème} Adjoint au Maire	À Sylvie CRAVEC	
LEGENBRE Karine 4 ^{ème} Adjointe au Maire		
RENAUD Éric 5 ^{ème} Adjoint au Maire		
ZEGGANE Émilie 6 ^{ème} Adjointe au Maire		
PENNEC Maurice Conseiller Municipal		
LACROIX-ZUINGHEDAU Marie-Christine Conseillère Municipale		
GANNAT Dominique Conseillère Municipale		
RICHARD Marie-Paule Conseillère Municipale		
PAGE Dany Conseillère Municipale	à Marc BACUS	
COLAS Dominique Conseiller Municipal	à Marie-Paule RICHARD	
ROLLAND Daniel Conseiller Municipal	À Mickaël ALLAIN	
CRAIGNOU Sabine Conseillère Municipale		
HAMANT Catherine Conseillère Municipale		
ALLAIN Mickaël Conseiller Municipal		

COGNEAU Emmanuel Conseiller Municipal		
ESNAULT Régis Conseiller Municipal		
LE MORVAN Céline Conseillère Municipale		
MULÉ Bernard Conseiller Municipal	À André MICHEL	
MICHEL André Conseiller Municipal		
SALIOU Audrey Conseillère Municipale		